

Etang Salses –Leucate/ Port Leucate/ Naturistes/ Leucate-Plage

Etang de Salses-Leucate

Le **Syndicat Mixte RIVAGE*** Salses-Leucate (Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate), dont le Président actuel est M. Py, est né de la volonté des 8 communes de Caves, Fitou, Leucate, Opoul-Périllos, Salses le Château, Treilles et de Le Barcarès, Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de la-Salanque de valoriser leur territoire. Il a été créé en 2004.

Il a pour mission principale la gestion concertée et l'aménagement intégré de l'étang et des zones humides situées sur le périmètre du **SAGE*** de l'étang de Salses-Leucate.

Le périmètre d'action du Syndicat correspond au périmètre du SAGE de l'Etang de Salses-Leucate.

Les compétences du Syndicat sont :

- l'animation et la coordination des actions engagées dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE et du **Contrat d'Etang*** de l'étang de Salses-Leucate,
- la gestion et aide à l'aménagement de l'étang et des zones humides,
- l'organisation de la concertation relative à la gestion des activités sur l'étang, les zones humides et les bordures de l'étang.

Le Syndicat Mixte RIVAGE a été désigné opérateur en charge de l'élaboration du **DOCOB*** pour le **site Natura 2000*** «complexe lagunaire de Salses-Leucate» en mars 2007, lors de la mise en place du comité de pilotage.

La lagune de Salses-Leucate s'étend selon un axe nord-sud, parallèle à la côte, sur une longueur de 14 kilomètres et 6,5 kilomètres dans sa plus grande largeur. Elle constitue l'habitat naturel d'intérêt communautaire dominant (5400 Ha) et très largement répandu sur le périmètre des sites Natura 2000. C'est le second plus grand étang du Languedoc-Roussillon après Thau.

De dimensions très variables, elle est caractérisée par une faible profondeur (3,5mètres en moyenne) et une eau saumâtre, à salinité et température variables, et fortement influencées par les conditions du milieu. La tendance naturelle de l'étang va dans le sens d'un comblement progressif, accentué par les activités anthropiques. Cependant, la lagune de Salses-Leucate a une dynamique de comblement relativement lente par rapport aux autres lagunes Méditerranéennes, principalement du fait qu'il existe que très peu de cours d'eau amenant des sédiments.

Elle est en communication avec la mer du fait de l'existence de 3 graus artificiels :

- le grau de Leucate ou dit des conchyliculteurs. Autrefois naturel, c'est le plus ancien grau aménagé de la lagune. Il est sujet à des ensablements récurrents et de gros problèmes d'usages (notamment pêche illicite, ...) . Le dernier désensablement a eu lieu en 1997, une réflexion est en cours à ce sujet. Ce grau abrite des installations conchylicoles,
- le grau de Port Leucate. Entièrement artificiel, d'orientation NE-SO, il fut creusé en 1968 lors des travaux d'aménagement du port et des marinas de Port Leucate,
- le grau Saint-Ange, situé à l'extrémité S-E de la lagune.

La surface des zones humides en périphérie de l'étang s'élève à environ 2 200 ha. Ces zones humides périphériques sont de plusieurs natures. Leurs caractéristiques sont largement influencées par le degré de salinité. Elles reçoivent parfois des effluents de piscicultures, de stations d'épuration ou d'exploitations agricoles. Ces sites offrent une grande diversité biologique tant au niveau avi-faunistique que floristique.

Créé par la Loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le **SDAGE***, «fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau» (art.3). Pour chaque masse d'eau du bassin, sont ainsi proposés des objectifs d'état (chimique et écologique pour les eaux de surface ; chimique et quantitatif pour les eaux souterraines) à maintenir ou atteindre et un délai de réalisation, 2015 étant la 1ère échéance fixée.

Cependant, dans l'hypothèse où toutes les masses d'eau ne pourraient recouvrer un bon état en 2015, le **Code de l'Environnement** prévoit le recours à des échéances plus lointaines ou à des objectifs environnementaux moins stricts, qui doivent être motivés.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les **SAGE***, ont été créés par la loi dite **Loi sur l'eau*** de 1992 et modifiés par la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique** (LEMA) du 30 décembre 2006.

Ces documents de planification qui fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques à l'échelle d'un bassin sont désormais opposables aux tiers par le biais du règlement.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate a été élaboré et le projet adopté par la Commission Locale de l'Eau, la **CLE***, en juillet 2003 et approuvé en juillet 2004 par les Préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Le périmètre du SAGE est constitué du territoire de 9 communes, soit environ 250 km², situées sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

L'élaboration de ce SAGE a débuté en 1997 en concertation avec les acteurs locaux (élus, pêcheurs, conchyliculteurs, représentants du nautisme, associations de défense de la nature, Etat, Agence de l'Eau...) réunis dans la Commission Locale de l'Eau.

C'est le syndicat **RIVAGE Salses-Leucate*** qui met en oeuvre le SAGE depuis 2004.

Le diagnostic du SAGE a permis de mettre en évidence les grands enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle du périmètre. Ces grands enjeux correspondent aux orientations fondamentales ci-dessous :

- garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles,
- protéger la valeur patrimoniale des zones humides (étang et zones humides périphériques), mares (ex : celle de la mare du Golf à Port Leucate avec son exemple emblématique de présence exceptionnelle de la tortue Cistude d'Europe).
- protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation,
- améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux (échange terre/étang et étang/mer),
- poursuivre la gestion concertée au niveau local.

Les orientations stratégiques sont déclinées en objectifs qui débouchent ensuite sur des préconisations précises d'actions à mener, des mesures réglementaires à mettre en place, des informations à communiquer aux usagers.

Le SAGE révisé a été adopté par la CLE en juin 2018 il sera opposable aux tiers et protégera encore « mieux » ??? son patrimoine : l'eau et tout ce qui en dépend (milieux naturels, activités traditionnelles, loisirs).

Il devra répondre entre autres aux objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, objectif 2021,
- mettre en place ou améliorer la gestion des zones humides
- limiter l'impact du développement de *Dynophysis*, algue invasive, sur la pratique de la conchyliculture,
- mieux connaître les échanges entre la mer et la lagune,
- maîtriser la cabanisation et la sur-fréquentation des espaces naturels.

A cette situation, il est nécessaire d'ajouter la problématique de la population estivale qui s'accroît considérablement sur les communes littorales.

Selon l'Observatoire du Littoral, l'arrivée massive de nouveaux habitants dans ces communes explique l'importance de l'expansion urbaine due notamment aux constructions individuelles, consommatrices d'espaces, sur le littoral.

Les impacts potentiels de l'accroissement continu de la population sur les milieux naturels concernent principalement :

- la qualité des eaux avec des apports plus importants de matières organiques induisant des phénomènes d'eutrophisation,
- la sur-fréquentation des espaces naturels.

Urbanisation :

C'est **LE** problème essentiel de cette zone déjà très fortement urbanisée et très fortement soumise aux aléas climatiques : submersion marine et érosion des plages et de la lagune. Ce territoire n'est pas extensible ... ! La pression urbanistique est exponentielle et sa maîtrise difficile car les « demandeurs » ne veulent pas entendre les arguments. Chacun veut seulement « son petit coin de ciel bleu » quitte à faire fi des avertissements sur les risques naturels et sur l'artificialisation des sols en démolissant les zones humides et sa biodiversité.

Réseau de communications

- L'autoroute A 9 ("la Catalane") borde le site Natura 2000 sur sa partie Est,

- La route nationale N9 (estimation du trafic en 2015 (moyenne journalière annuelle) : 14420véhicules/jour). Entre Fitou et Salses-le-Château, elle longe l'étang et les sagnes à l'intérieur d'une bande de moins de 500 mètres de large.

-Au nord-ouest de l'étang, la voie ferrée en coupe une portion, l'échange entre les 2 parties restant toutefois possible par l'intermédiaire d'une buse.

Les principaux impacts sur l'environnement identifiés concernent :

- La pollution diffuse des eaux de ruissellement par les hydrocarbures et les métaux lourds, et surtout par les produits phytosanitaires encore utilisés pour l'entretien des différents réseaux de communications existants (voies SNCF, etc.) et dans le domaine agricole... Il est à noter que les élevages (chevaux, taureaux...) produisent aussi, notamment avec le fumier, des infiltrations sur le milieu.

- Les pollutions accidentelles potentielles dues au fort trafic de poids lourds notamment sur l'A9, principale route d'accès à l'Espagne, à proximité directe du site

- Projet LGV Montpellier-Perpignan.

Activités

- Tourisme : Le tourisme de la zone d'étude est surtout concentré sur le bord de la mer durant quelques mois de l'année seulement avec, en conséquence, de forte pression sur les milieux naturels. On observe de fortes disparités entre les stations littorales (Port-Leucate et Port-Barcarès) à la très forte capacité d'accueil, et l'arrière pays.

Les atouts du site vis à vis des activités nautiques influencent largement le tourisme local.

L'équilibre à maintenir entre la pratique de ces activités et la protection du milieu devient de plus en plus fragile.

Plages

La principale activité est donc la baignade, ce qui génère une fréquentation importante sur les lidos et ses différents accès. On distingue deux types de secteurs : les « plages urbaines » (station de Port-Leucate et Port-Barcarès) et les « plages naturelles » (site du Mouret ou plage de Torreilles). Il est important de différencier ces 2 secteurs car ils ne sont pas fréquentés de la même manière. En effet, les exigences des touristes diffèrent selon les sites utilisés. La baignade est relativement peu pratiquée dans l'étang.

Les abords de l'étang sont aussi fréquentés, de nombreux sentiers sont présents. Concernant cette fréquentation, dans le cadre du programme **LIFE LAG'NATURE** *(programme européen), une étude est en cours.

De manière générale, la fréquentation des sites naturels pose des problèmes au niveau des stationnements. En effet, prendre en compte les données liées à la fréquentation des sites naturels, c'est avant tout identifier les « points noirs » pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'oiseaux.

Pêche, ostréiculture, vignes, arboriculture, maraichage, élevage

L'activité de pêche traditionnelle est en régression depuis de nombreuses années. Elle est en effet soumise à de nombreux aléas qui font varier les revenus : recrutement printanier des alevins très variable d'une année sur l'autre, fluctuation des prix de vente, risques liés aux malaïgues (fuite du poisson, mortalité), ...

Pour réguler l'activité de pêche dans l'étang, des portes ont été installées au niveau des graus. Ces portes pouvaient à leur installation être ouvertes et fermées selon les conditions météorologiques afin d'éviter la fuite des poissons en mer. Ces installations ne sont plus du tout fonctionnelles, elles constituent une infraction à la réglementation pour la libre circulation sur le DPM. Il faut noter la particularité du grau de Port Leucate et ses infractions régulières à la législation.

Ces portes font l'objet de conflits entre les différents acteurs : ostréiculture problème de maladie + conflit surfeurs = conflits historiques ont amené au partage de l'étang.

Concernant les impacts engendrés par cette activité, ils concernent surtout le dérangement des oiseaux en périodes de nidification lors des accostages sur les îles du site et le piétinement des fonds de l'étang. Différents compromis sont envisagés afin de réduire ces nuisances.

Activités nautiques, cheval, vélos = sentiers gérés et balisés + informations du public

Les loisirs motorisés

Ils ont un impact fort sur les milieux naturels : bruit, dérangement de la faune, destruction de la flore, etc. C'est pourquoi la circulation en dehors des voies ouvertes à la circulation publique est interdite. Le Code de l'Environnement qui résulte sur ce point de la loi du 3 janvier 1991 renforce et unifie un dispositif juridique dont l'objectif est d'assurer la conservation durable des espaces naturels.

Les maires disposent d'une compétence accrue qui leur permet de réglementer la circulation des véhicules à moteur pour des motifs environnementaux.

Le sentier littoral :

Un projet de sentier littoral à l'initiative de l'état pour la partie déjà réalisée est prévu sur les bords de l'étang de Salses-Leucate. Ce sentier, soutenu par la plupart des élus locaux concernera à terme les 6 communes riveraines de l'étang de Salses-Leucate : Saint-Hippolyte, Salses-le-Château, Fitou, Leucate, Le Barcarès et Saint-Laurent-de-la-Salanque pour une boucle de 62 km. Ce chemin de randonnée évitera les espaces sensibles et garantira une très faible diffusion des utilisateurs dans les espaces à préserver.

Plusieurs avis techniques ont déjà été fournis par le Syndicat RIVAGE. Ainsi, plusieurs mesures ont été discutées afin de limiter l'impact d'une fréquentation accrue :

- Mise en place de panneaux pour l'information et la sensibilisation du public au niveau des accès,
- «Fermeture» des accès aux sentiers anarchiques adjacents pour limiter la divagation du public,
- Mise en défends des secteurs les plus sensibles,
- Réalisation des travaux hors des périodes sensibles pour l'avifaune (reproduction),
- Mise en place d'un suivi des impacts sur les habitats et bilan annuel pour mise en place d'autres mesures d'atténuation si nécessaire.

Lido du Mouret

Le lido à l'est sépare la lagune de la mer. Il est fortement urbanisé, avec l'installation des stations dans les années 1970. Certains secteurs ont volontairement été exclus des projets d'aménagement, afin de préserver des «coupures vertes» entre les urbanisations. Ces zones abritent des milieux dunaires qui, malgré la forte fréquentation estivale, gardent un fort intérêt écologique. C'est pourquoi, elles sont également incluses dans le périmètre du **site Natura 2000**

Le lido a été inscrit comme coupure d'urbanisation dans le cadre de la **mission Racine*** pour l'aménagement touristique du littoral languedocien. C'est également une zone classée comme **espace remarquable dans la Loi Littoral***.

Le lido était autrefois partiellement occupé par des vignes (années 1950). Celles-ci s'étendaient essentiellement sur le secteur du Mouret et de part et d'autre du grau de Leucate. La culture des vignes, dans cette zone sableuse, permettait aux viticulteurs d'éviter la contamination des souches par le phylloxera. Depuis l'extension touristique, les vignes ont disparu du lido.

Afin de canaliser le stationnement anarchique et le piétinement du public ??..., la commune de Leucate a entrepris un aménagement d'aires de stationnement sur le site du Mouret.

Une première aire, située au Nord du site, une capacité de 90 places environ sur un terrain de 3800 m². La seconde, au sud, était déjà réalisée ; elle comporte 200 places sur une superficie de 8 000 m². Ces aménagements ont été complétés par la mise en place de ganivelles guidant le public vers la plage par des accès transversaux également équipés de ce dispositif.

L'ensemble de la zone commune aux deux aménagements est constituée d'une étroite bande dunaire où plusieurs habitats d'intérêt communautaires sont présents... Ces parkings de canalisation ont surtout servi, à notre avis, à construire des paillottes et à amener encore plus de flux touristiques !

Pour cela, il serait souhaitable de prévoir la construction d'une méthode locale d'analyse de l'attribution de marchés afin de limiter les impacts sur le site Natura 2000.

Port Leucate

Dans cette zone très fortement urbanisée, il est très regrettable de constater que peu d'enjeux pour les espaces naturels subsistent.... !

On a relevé dans le port, la présence de grandes nacres.

Attention à la submersion marine dans les zones proches de l'étang ainsi qu'au risque d'érosion

Attention également à la protection de l'île aux oiseaux (zone importante de nidification avec le respect des consignes pour les utilisateurs (surfeurs, bateaux, canoës, ...))

Naturistes

C'est une zone extrêmement soumise aux aléas climatiques, à l'érosion et surtout à la submersion marine.

De plus, les appétits immobiliers sont importants sur cette zone sableuse, où **rien** ne devrait être encore construit.

La pinède entre les Naturistes et Port Leucate est une zone **classée*** dans le **PLU** de Leucate.

Le pôle ostréicole est une zone de commerce importante qui draine beaucoup de monde.

Il est confronté à la pollution des eaux de l'étang, son manque d'oxygénation, sa salinisation de + en + importante ainsi qu'à la mortalité des jeunes huîtres.

Ce sont des problèmes identifiés dans le **SAGE*** et le **Contrat d'étang***.

Un conflit a existé pendant longtemps avec autres utilisateurs de l'étang (sports de glisse) mais des solutions de zonages ont permis de les résoudre en grande partie

La problématique des déchets des coquilles est difficile à résoudre. Une solution est à l'essai dans les Etangs Narbonnais avec le **PNR *** : les utiliser pour former des îlots artificiels de nidification pour les oiseaux migrateurs.

Leucate Plage

C'est un territoire à enjeux forts, posé entre la mer et la falaise.

Il est soumis à de forts aléas de submersion marine et d'éboulis depuis la falaise.

Là aussi, la tentation de constructions est très importante (Galion, bord de Falaise).

Aucune nouvelle construction en bord de mer ou de falaise ne devrait être encore autorisée.